



Barème en vigueur au 01 JANVIER 2021

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux d'un taux de TVA à 20%

Les honoraires d'agence incluent la recherche de biens, La communication, les visites, la négociation, la rédaction du compromis de vente, le suivi administratif jusqu'à l'acte authentique.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues selon l'option choisi lors de la signature du mandat.

Grâce à notre expérience et notre connaissance du secteur, notre agence immobilière est capable de dénicher la propriété de vos rêves, négociée à sa plus juste valeur.

MONTANT TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 50.000 €	5000 €
Supérieur à 50.000 € et inférieur à 100.000 €	6500 €
Supérieur à 100.000 € et inférieur à 150.000 €	7500 €
Au-delà de 150.000 €	5 %
Estimation d'un bien	120 €

Estimation gratuite dans le cadre de la mise en vente par notre intermédiaire. Nous estimons gratuitement votre bien dans le cadre de notre mission de mandat de vente, si vous souhaitez uniquement estimer votre bien dans le cadre d'une succession, ou vente futur nos honoraires sont de 120 €ttc. Par la suite si vous nous confiez votre bien à vendre nous déduisons l'estimation de nos honoraires à la vente de votre bien.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960

S.A.S M.C.A.M au capital de 5000 € - RCS BOURGES 818 556 201 APE 6831Z

Carte Prof: CCI CHER 18012019000041445 - Assurance RCP VHS ASSURANCES - 26 Av. Victor Hugo - 75116 PARIS - N° VD 7.000.001